



Le Maire de Poisat

Aux associations Poisatières

Poisat, le 29 novembre 2021

Réf. : GGa/ VSo / 11 /2021

Objet: Demande de subvention 2022

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Veillez trouver en pièce jointe, le document nécessaire à l'établissement de votre demande de subvention pour l'année 2022 auprès du Conseil Municipal.

Ce dossier inspiré du CERFA de l'Etat est identique à celui de 2021.

Par conséquent, les parties de ce dossier qui ne présentent pas de changement pour cette année peuvent être simplement affectées d'un « idem 2021 ».

Ce document, dûment rempli, accompagné des pièces annexes demandées, doit être envoyé à la mairie en version papier ou électronique (accueil.mairie@ville-poisat.fr) pour le 31 janvier 2022.

Nous vous remercions de nous communiquer, dans la mesure du possible, le calendrier des manifestations envisagées, votre participation aux activités festives, ainsi que vos attentes et souhaits pour la prochaine année.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le Maire,
L'adjoint délégué,
Grégory GABREL

